



Nantes, le 20 décembre 2019

**Avis des élus CSE**  
**sur le projet de mise en place de l'agence du personnel au sein de la CEBPL**

Au cours de la séance du 21 Novembre 2019, il a été présenté aux élus du Comité Social et Economique, le dossier relatif à la création de l'Agence du personnel au sein de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire.

Ce projet a été réalisé en deux temps, une enquête auprès des salariés de la CEBPL a été menée pour connaître leurs attentes et leurs préoccupations par rapport à la relation avec leurs agences bancaires.

Ensuite des groupes de travail ont été constitués afin de définir les attentes des salariés.

L'Agence du Personnel sera basée sur St HERBLAIN, dans le bâtiment DELTA GREEN de la Banque Digitale. Cet aménagement devra faire l'objet d'une présentation en commission immobilière de la CSSCT. Car les élus du CSE ont fait part de leurs remarques sur la confidentialité des locaux.

L'Agence du Personnel sera constituée de 5 ETP et rattachée à la Banque du Digitale :

1 Directeur/Directrice d'Agence, 1 CAGP, 1 GCP, et 2 GC.

Elle sera ouverte du lundi au vendredi de 9h 13h et 14h 17h36.

Les élus du CSE sont satisfait de constater que :

- => elle permettra une équité de traitement sur tout le territoire de la CEBPL
- => elle permettra plus de confidentialité vis-à-vis des collègues de proximités
- => elle permettra d'étendre les privilèges à l'ensemble de la famille ((conjoint, enfants ...))
- => elle permet de supprimer le fait qu'un supérieur hiérarchique soit décisionnaire sur un dossier personnel d'un collaborateur, de surcroit le Directeur d'Agence sera doté d'un niveau de délégation d'un niveau DC.

Le rattachement à cette agence se fera sur la base du volontariat des salariés, néanmoins les élus du CSE regrettent que le fait de domicilier son salaire, ne suffise pas à accéder à cette agence. En effet, le salarié devra détenir une carte à débit différé pour en être client ou l'impossibilité d'intégrer la partie professionnelle du conjoint du salarié.

De plus, si les salariés n'adhèrent pas à cette agence, ils n'auront plus accès aux offres privilégiées

Les salariés des banques sont considérés par la réglementation bancaire, comme des clients dits « sensibles », la création de cette Agence du personnel est un élément de réponse à cette problématique.

**NANTES**

319 route de Vannes  
44800 SAINT-HERBLAIN

☎ 02 72 20 34 80

✉ nantes@comite-cebpl.com

**ANGERS**

5 boulevard Foch - BP 10130  
49101 ANGERS CEDEX 02

☎ 02 41 81 70 12

✉ angers@comite-cebpl.com

**CESSON-SEVIGNE**

4 rue du Chêne Germain – CS 17634  
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX

☎ 02 22 25 57 63

✉ cesson@comite-cebpl.com

Les élus du CSE demandent à avoir un bilan (au bout de 3 mois) de cette mise en place, afin de s'assurer de la bonne adéquation entre l'effectif cible et le nombre de salariés ayant opté pour cette structure.

Le rattachement à la Banque Digitale posera toujours le problème de confidentialité de certaines demandes de salariés, puisque la Directrice de la Banque Digitale aura un droit de regard sur les dossiers de ses collaborateurs. Idem pour le Directeur des Crédits, les élus du CSE demandent à ce qu'une consultation du délégué à la protection des données soit effectuée.

L'élus s'interrogent également le devenir des collaborateurs du SABS.

Les élus s'interrogent sur l'attractivité de l'offre (par exemple aucune connaissance des conditions de crédits).

Résultat des votes : 23 votants

- 8 votes favorables au projet
- 3 votes défavorables au projet
- 12 abstentions

Jocelyn BONOUVRIER  
Secrétaire du Comité Social et Économique

